

Province de Québec, municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois

Procès-verbal de la séance de consultation publique du Conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois, tenue lundi, le 5 juin 2017 à 19 h 00, à l'Hôtel de ville, situé au 1218, route 133 à Sainte-Anne-de-Sabrevois, sous la présidence du maire substitut, M. Jacques Lavallée.

Conseillers(ères) présents(es) : Mmes Teresa Gagnon
Geneviève Girard
Isabelle Allard

MM. Guy Chamberland
Frédéric Bélisle

QUORUM

Le Maire, M. Denis Rolland est absent.
Le directeur général, M. Fredy Serreyn est présent.

2017-06-05-001 Ouverture de l'assemblée de consultation publique

Il est proposé par M. Frédéric Bélisle, appuyée par M. Guy Chamberland :

L'ouverture de l'assemblée de consultation publique à 19h00;

Adoptée à l'unanimité

2017-06-05-002 Demande de dérogation mineure pour le 1084, route 133 lot 4 565 214

Explication de la demande :

Le propriétaire désire régulariser la construction d'une galerie à l'avant de sa résidence. La marge de recul avant minimale des bâtiments principaux dans la zone CR-1 est de 10 mètres alors que la résidence est implantée à 9,29 mètres. Le règlement permet de construire une galerie empiétant de 1,5 mètre dans la marge de recul avant minimale de 10 mètres. La largeur de la galerie étant de 1,52 mètre, elle empiète de 2,2 mètres dans la marge de recul avant minimale.

Demandeur- propriétaire présent, aucunes objections de citoyens.
Recommandations du CCU favorables à la demande.

2017-06-05-002.1 Demande de dérogation mineure pour le 433, route 133 lot 4 565 641

Explication de la demande :

Le propriétaire désire augmenter ses droits d'exploitation d'un site d'élevage, entraînant l'agrandissement de son cheptel, qui totalisera 265,9 unités animales. Le calcul des distances séparatrices en fonction des paramètres indiqués à l'article 10.4 du règlement 401 indique que l'élevage projeté devrait se situer à un minimum de 139,5 mètres des maisons d'habitation voisines. Hors, cinq (5) d'entre-elles se situent à des distances allant de 80 à 127 mètres.

Demandeur- propriétaire non- présent, aucunes objections de citoyens.
Recommandations du CCU en date du 30 mai 2017: demande de compléments d'informations.

2017-06-05-003

Fermeture de l'assemblée de consultation publique

Il est proposé par Mme Isabelle Allard, appuyée par Mme Geneviève Girard:

La fermeture de l'assemblée de consultation publique à 19h30;

Adoptée à l'unanimité

Jacques Lavallée, maire substitut

Fredy Serreyn, Directeur général
et secrétaire-trésorier